

RÉDUIRE
PRENONS
NOS DÉCHETS TRIER
RECYCLER **EN MAIN**
COMPOSTER



RAPPORT 2023

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



**Pévèle
Carembault**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PRÉAMBULE

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service afin de favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « gestion des déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Chaque année, le Président de Pévèle Carembault présente donc à son assemblée, un rapport annuel sur le prix et la qualité (RAPQ) du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Les éléments suivants concernent l'exercice 2023.

LA CONCERTATION

La Commission Consultative des Services Publics Locaux déchets ménagers (CCSPL) est composée d'élus et d'associations. Elle se réunit notamment afin d'émettre un avis sur le Rapport Annuel du service public de prévention et de gestion des déchets.



ÉDITO

Pour le service public de « gestion des déchets » de Pévèle Carembault, l'année 2023 a été marquée par :

La mise en place de l'extension des consignes de tri au 1er janvier

Le démarrage de l'opération massive de dotation en nouveaux bacs « ordures ménagères » et « sélectifs » à partir de septembre

La généralisation de la collecte des encombrants sur RDV aux 38 communes au 1er janvier

Nous pouvons nous satisfaire des premières conséquences des changements décidés par Pévèle Carembault avec une stabilité des tonnages par rapport à 2022. Et motif de satisfaction supplémentaire, nous constatons une forte baisse des ordures ménagères résiduelles et les encombrants collectés en porte à porte. Des efforts en matières de communication ont été mis en oeuvre pour accompagner les nouvelles mesures. Un nouveau guide du tri et des Magazines « spécial Déchets » ont par exemple été élaborés et distribués dans toutes les boîtes aux lettres. Pour marquer le changement une nouvelle charte graphique en adéquation avec les ambitions de la politique déchets de Pévèle Carembault a été déclinée.

En matière de coûts, les dépenses ont augmenté de 7,3%. Cela est lié aux révisions des prix sur les contrats de collecte et traitement des déchets dans un contexte d'inflation forte.

Néanmoins, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) payée par les usagers pour financer les dépenses du service après déduction des recettes de revente de matériaux et des soutiens financiers des Eco-Organismes a pu être maintenu au même taux en 2023 par rapport à 2022 (17,5%).

Les politiques menées par Pévèle Carembault ont pour objectif de stabiliser les coûts dans un contexte haussier et d'optimiser le service au regard des contraintes réglementaires, des enjeux environnementaux, tout en répondant aux aspirations nouvelles des usagers qui sont de plus en plus nombreux à considérer que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas

Luc FOUTRY

Président de
Pévèle Carembault

Bruno RUSINEK

Vice-Président de Pévèle Carembault
chargé de la collecte et du traitement des déchets, de la
politique zéro déchet et du Plan Climat-Air-Energie Territorial

SOMMAIRE

PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES 6

CHAPITRE 1 - LE TERRITOIRE DESSERVI 7

1.1 / Présentation du périmètre 7

1.2 / Les compétences 8

1.3 / Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement 8

CHAPITRE 2 - LA PRÉVENTION DES DÉCHETS 9

2.1 / Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 9

2.2 / Description des actions de prévention des déchets et indicateurs associés 9

2.2.1 Les actions 2023 9

2.2.2 Elaboration d'un PLPDMA 16

CHAPITRE 3 - LA COLLECTE DES DÉCHETS 18

3.1 / Précollecte 18

3.1.1 Précollecte en porte à porte 18

3.1.2 Précollecte en bornes d'apport volontaire 20

3.1.3 Précollecte en déchèteries 21

3.2 / Organisation de la collecte en porte à porte 22

3.2.1 Spécifications de la collecte 22

3.2.2 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers 22

3.2.3 Fréquence de collecte 22

3.2.4 Evolution de l'organisation de la collecte des encombrants 22

3.3 / Focus sur les déchèteries 23

3.3.1 Jours et heures d'ouverture 23

3.3.2 Convention avec la Métropole Européenne de Lille (MEL) pour l'accès aux déchèteries 23

3.3.3 Evolution du service : déploiement de la carte d'accès en déchèterie 23

CHAPITRE 4 - LA COLLECTE DES DÉCHETS - BILAN 25

4.1 / Les tonnages collectés en porte à porte et en bornes à verre 25

4.2 / Les tonnages collectés en déchèteries 25

4.3 / Les déchets verts des communes 26

4.4 / Evolution des tonnages 26

4.5 / Performance de collecte 26

4.6 / Composition de la poubelle d'ordures ménagères 27

CHAPITRE 5 - LE TRAITEMENT DES DÉCHETS - ORGANISATION 28

5.1 / Type et lieu des traitements 28





CHAPITRE 6 - TRAITEMENT DES DÉCHETS - BILAN	29
6.1 / Taux global de valorisation	29
6.2 / Refus de tri	29
6.3 / Performance énergétique	29

CHAPITRE 7 - L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS	30
7.1 / Bilan des emplois générés par le service de collecte et traitement des déchets	30

CHAPITRE 8 - LA COMMUNICATION	30
8.1 / Moyens d'informations	30
8.2 / Suivi des réclamations et demandes	32
8.2.1 Numéro Vert Esterra	32
8.2.2 Numéro Vert SULO	32
8.2.3 Boîte mail du service gestion des déchets	32
8.2.4 Evolution du service	32

PARTIE 2 : LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	33
---	-----------

CHAPITRE 9 - MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS	34
9.1 / Les modalités d'exploitation	34
9.2 / Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	34

CHAPITRE 10 - BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT	34
10.1 / Montant annuel des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service	35
10.2 / La taxe TGAP	36
10.3 / Les recettes des Eco Organismes	36
10.4 / Les recettes de revente de matériaux	37
10.5 / Le coût aidé du service public de gestion des déchets	37
10.6 / Les indicateurs financiers	38
10.7 / Le financement du service	39
10.8 / Evolution du taux de TEOM	39

CHAPITRE 11 - ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	40
--	-----------

CHAPITRE 12 - PERSPECTIVES	41
-----------------------------------	-----------





PARTIE 1

LES INDICATEURS

TECHNIQUES

De quoi parle-t-on ?

L'évolution récente du secteur des déchets a généré des changements importants dans leur gestion technique au sein des territoires. La prévention des déchets prend de l'ampleur.

Elle vise à éviter la production de déchets, ce qui permet de réduire les coûts et l'impact environnemental liés aux déchets. Des collectes séparées sont mises en place et les modes de traitement évoluent. L'ensemble de ces facteurs rend parfois le service public de prévention et de gestion des déchets complexe à appréhender pour les agents, les entreprises et le grand public.

L'enjeu de cette partie portant sur les indicateurs techniques est de proposer au lecteur une vision d'ensemble du service : son organisation sur le territoire, les déchets pris en charge, les modes de traitement, et les tonnages concernés.

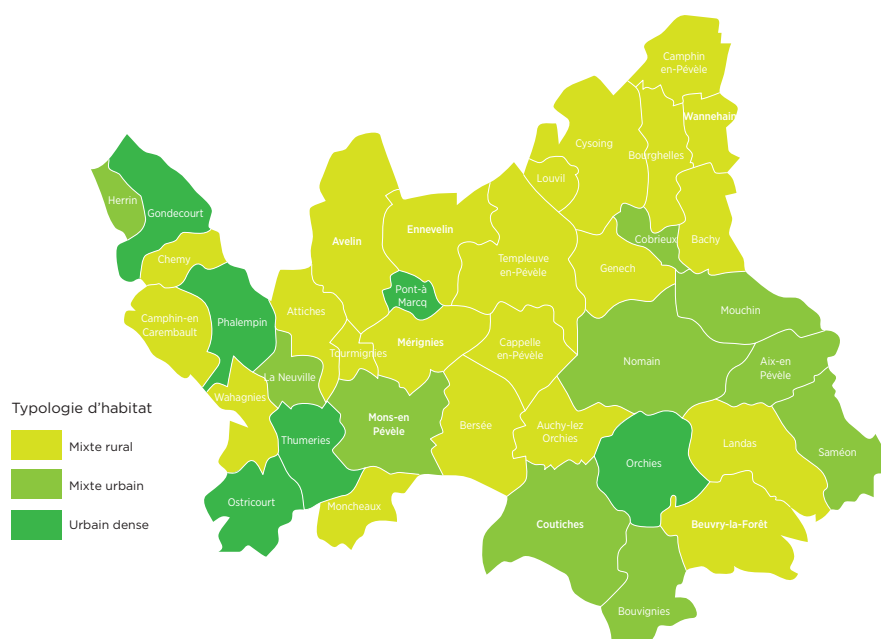
CHAPITRE 1 : LE TERRITOIRE DESSERVI

1.1 Présentation du périmètre

La Communauté de communes Pévèle Carembault, créée au 1^{er} janvier 2014, est située dans le département du Nord (59). Elle rassemble 38 communes soit **97 129 habitants** (INSEE 2023 municipale). De typologie **mixte à dominante urbaine**, la collectivité est dynamisée par la proximité de la Métropole Européenne de Lille. Son tissu économique est important.



Carte du territoire



Typologie d'habitat par commune

Typologie « mixte à dominante urbaine » avec toutefois 22 communes classées en mixte rural

1.2 Les compétences

Depuis le 14 mars 2020, Pévèle Carembault assure la compétence globale « gestion des déchets », comprenant 3 volets :

- Prévention
- Collecte
- Traitement

Avant cette date, le traitement était assuré par un syndicat intercommunal (le SYMIDEME). De son côté la collecte était assurée par Pévèle Carembault (29 communes) et par un autre syndicat appelé le SIRIOM (9 communes).

1.3 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

1.3.1 / Les services et déchets pris en charge par le service communautaire hors déchèteries :

FLUX DE COLLECTE	MODE DE COLLECTE	EXUTOIRE DE LA COLLECTE : TRAITEMENT
Ordures Ménagères Résiduelles	Porte à porte	Incinération
Collecte sélective des emballages (hors verre)	Porte à porte	Centre de tri
Biodéchets : déchets alimentaires et déchets verts	Porte à porte	Unité de compostage
Verre	Bornes d'apport volontaire (PAV)	Verrerie
Encombrants	Porte à porte	Centre de tri

1.3.2 / Les services et déchets pris en charge par le service communautaire dans les déchèteries :



Pévèle Carembault possède trois déchèteries : Genech, Thumeries et Orchies

Pour les ménages-particuliers, les déchets suivants sont acceptés :

- déchets encombrants (meubles, canapés, matelas, ...)
- plastiques durs et souples
- déchets de jardin et déchets verts
- verre
- ferrailles et métaux non ferreux
- cartons, papiers
- bois
- meubles et éléments d'ameublement
- gravats et matériaux de démolition ou de bricolage
- déchets de plâtre issus du bricolage
- huiles végétales usagées (friture)
- huiles de vidanges (sans PCB)
- batteries
- piles et accumulateurs
- lampes à décharges et à LED : tubes fluorescents, lampes fluo-compactes, lampes LED, ...
- radiographies médicales
- textiles : vêtements, chaussures et linge de maison
- cartouches d'encre
- pneumatiques sans jantes de VL, camionnettes ou 4x4
- déchets diffus spécifiques DDS (Peintures, vernis, teintures, acides, bases, colles, résines, mastics, solvants, graisses, aérosols, produits

de traitement du bois, produits de traitement des métaux, produits phytosanitaires, filtres à huile et filtres à gasoil de voitures et véhicules deux roues...)

- emballages vides des déchets diffus spécifiques
- déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : télévisions, ordinateurs, gros électroménager froid et hors froid, petits appareils ménagers, tout appareil fonctionnant à l'électricité ou avec des piles
- déchets d'amiante issus de l'activité domestique des ménages (plaques ondulées, tubes et canalisations)

Pour les professionnels et administrations, les déchets acceptés peuvent différer.

Le détail et les conditions d'accès sont disponibles dans le règlement intérieur :

<https://www.pevelecarembault.fr/mon-quotidien/gestion-des-dechets/dechetteries>

CHAPITRE 2 : LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Pourquoi présenter les actions de prévention des déchets sur le territoire ?

La notion de prévention apparaît déjà dans la directive européenne 75/442/CEE amendée par la directive 91/156/CE :

« Les Etats membres prennent des mesures appropriées pour promouvoir en premier lieu, la prévention ou la réduction de la production des déchets et de leur nocivité. »

La définition de la prévention des déchets est donnée dans la directive 2008/98/CE du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant les directives 75/439/CEE, 91/689/CEE et 2006/12/CE :

« Prévention : les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet en réduisant :

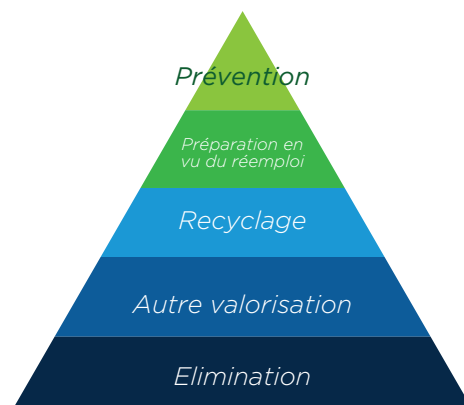
- a) La quantité des déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits ;*
- b) Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ; ou*
- c) La teneur en substances nocives des matières et produits. »*

L'article 4 de cette même directive précise la hiérarchie des modes de gestion des déchets et place la prévention en priorité.

La prévention permet de réduire l'impact environnemental de la production et de la gestion des déchets. Les déchets évités représentent également une économie pour le service de gestion des déchets de la collectivité et, au final, pour le consommateur-contributeur qui en assure le financement.

Il est donc essentiel de présenter les actions de prévention dans le rapport annuel, leur raison d'être et leurs effets.

Les collectivités ont désormais l'obligation d'être couvertes par des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).



2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

Dans une logique de réduction des déchets cet indice doit être inférieur à 100 et baisser d'une année sur l'autre.

Pour Pévèle Carembault, les ratios sont les suivants :

- Ratio tonnage par hab 2010 : 802 kg/hab/an (source rapport annuel SYMIDEME 2010)

- Ratio tonnage par hab 2023 : 676 kg/hab/an

- L'indice de réduction 2023 /2010 est **de 84**

Cet indice est bien inférieur à 100. Cela s'explique par la forte baisse des tonnages constatée en 2022. (cf 4.4).

2.2 Description des actions de prévention des déchets et indicateurs associés

2.2.1 / Les actions 2023

2.2.1.1 Le compostage

Le compostage à domicile présente un intérêt environnemental et financier majeur dans le cadre de la gestion des déchets. Il permet de :

- Valoriser les déchets du jardin et les déchets de cuisine
- Obtenir un amendement 100% naturel et gratuit
- Réduire le volume de déchets ménagers d'environ 30%
- Réduire les coûts de traitement des déchets résiduels
- Enrichir la terre du jardin.

Au regard de la quantité encore trop importante de déchets organiques présents dans nos ordures ménagères, Pévèle Carembault a décidé de doter gratuitement les foyers de son territoire de composteurs individuels en bois.

En 2023, elle a proposé des ateliers animés par 3 guides composteurs. À l'issue de l'atelier et après avoir signé une charte d'engagement, l'utilisateur repart avec un composteur en bois naturel d'environ 400 litres.



En 2023, ce sont **34 ateliers** gratuits qui ont permis de doter près de **926 foyers (+49,4% / 2022)**, avec pas moins de 1362 participants au total.

Désormais, près de **4 326 foyers** sont équipés sur Pévèle Carembault, soit environ **12,7%** des foyers potentiels.

Dans la même démarche, les cimetières communaux ont été équipés de composteurs collectifs pour y valoriser les fleurs, feuilles, etc...

Au total 30 communes sont équipées pour un total de 152 composteurs installés dans les cimetières.

Des composteurs collectifs ont aussi été installés sur différents sites : EPHAD, MAS, écoles, collèges, lycée, gendarmerie, etc ... Soit au total **11** sur l'année 2023.

2.2.1.2 Les ateliers Zéro Déchet

La démarche Zéro Déchet, Zéro gaspillage, est un ensemble de pratiques que l'on peut mettre en place pour réduire les déchets (emballages, plastiques, produits à usage unique...) et le gaspillage (alimentaire, des objets, des ressources...). Et ainsi contribuer à réduire les problèmes environnementaux et sanitaires qu'ils posent. Le Zéro Déchet, c'est aussi une vision de la société et un projet politique.

L'objectif Zéro Déchet à la maison est souvent un point de départ vers la découverte d'autres pratiques écologiques et écoresponsables ou une première étape avant des actions plus collectives.

Pour répondre à cet objectif, Pévèle Carembault a organisé 34 ateliers gratuits sur 12 thématiques différentes dans 19 communes du territoire :

- Cosmétique adulte
- Soins bébé
- Conférence alimentation: manger bien pour consommer moins
- Faire ses produits ménagers soi-même
- Parents/enfants, création de cosmétique
- Conférence sur les huiles essentielles et ses enjeux écologiques
- Création de cosmétiques ados
- Ma routine beauté minimaliste
- Création de Bee Wrap Tawashi et Furoshiki
- Initiation à l'utilisation de couches lavables

- Conférence sur l'hygiène féminine
- Ateliers et conférences sur la lutte contre le gaspillage alimentaire

En tout, les ateliers ont réuni **418 participants** soit une moyenne de 13 personnes par atelier sur **19 communes** du territoire.

Les prestations ont été assurées par deux structures : My Little tree (Templeuve-en-Pévèle) /Pévèle Zéro Déchet (Pont-à-Marcq).

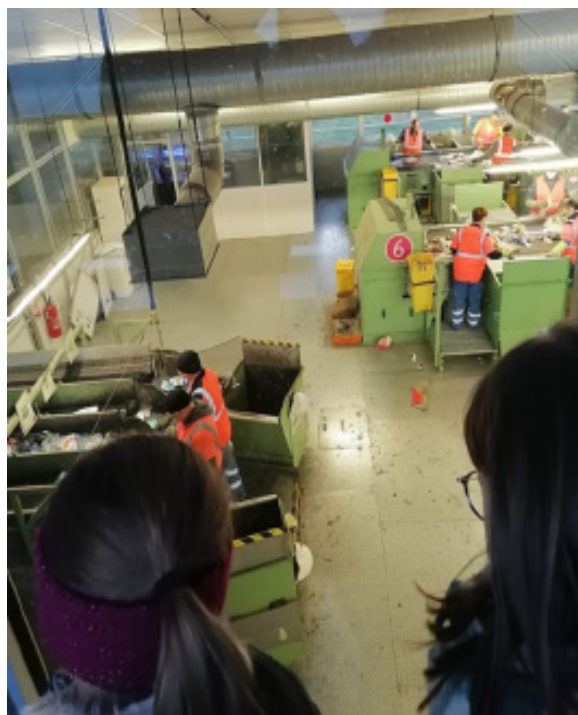


2.2.1.3 Visite centre de tri

Afin de rendre concret et de donner du sens au geste de tri, Pévèle Carembault organise des visites du centre de tri du SYMEVAD à Evin-Malmaison (62). Disposant d'un parcours pédagogique adapté au public d'enfants, les animateurs expliquent où vont les déchets après la collecte, et ce qu'ils deviennent.

Sur l'année scolaire 2023 et 2024, pas moins de **27 classes** sont venues visiter le centre de tri du SYMEVAD (CM1 et CM2), soit 16 communes concernées et **675 élèves sensibilisés**.

Pévèle Carembault a pris en charge le coût du transport des enfants en bus.



2.2.1.4 Le réemploi

Afin de diminuer l'impact écologique des objets (mobilier, D3E, textile), le réemploi a été développé sur le territoire de Pévèle Carembault, pour ce faire, différentes actions ont été mises en place ;

- **Ouverture d'un espace réemploi sur la déchèterie de Genech.**

Ce lieu de stockage permet aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) de prélever leur gisement en vue de revendre des produits réemployables.

Trois structures sont conventionnées avec Pévèle Carembault :

- Cidre qui a un magasin à Orchies
- Don de soi qui a un magasin situé à Templeuve
- Le Grenier qui a ouvert un magasin à Orchies en 2023

Près de 100 tonnes ont été collectées sur la déchetterie de Genech et réemployés par le Grenier au magasin d'Orchies.



- **Accompagner et développer les Repair cafés**

Le territoire possède un nombre important de Repair cafés, **14 au total**, ce qui représente aux alentours de **120 bénévoles**, que ce soit pour les réparations ou pour l'accueil. Les Repair cafés ont souvent lieu le samedi et leur fréquence varie selon la disponibilité des réparateurs bénévoles présents.

Le rôle de Pévèle Carembault a été de mettre en lien les acteurs du réseau des Repair cafés, ce qui a permis aux Repair cafés de communes différentes de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques et leurs retours d'expériences. C'est ainsi qu'est né un nouveau Repair café à Phalempin en septembre 2023.



- **Organisation d'un salon de la réparation**

Pévèle Carembault a co organisé avec la MRES et Repair café en Pévèle le salon de la réparation le 20 avril 2023. Il s'agit d'une journée dédiée à la réparation avec l'organisation :

D'ateliers de formation pour les bénévoles des Repair Cafés de toutes les Hauts-de-France

D'un Repair Café géant pour les habitants de la Communauté de Communes Pévèle Carembault et plus largement !

De stands et animations sur la réparation pour le grand public et les enfants

Lors de ce salon, sur 109 objets, 59 ont été réparés (63%), 21 sont réparables (22%) et 14 (15%) sont à jeter, soit au total 347 Kg de déchets évités.



18 Villeneuve-Seclin et environs

LA VOIE DU NORD (LUNDI 22 AVRIL)

Le salon de la réparation met en lumière les nouvelles façons de consommer

Réparer plutôt que jeter : développement durable et inflation ont redonné du sens à cette maxime, portée par les Repair cafés. Ce qu'on sait moins, c'est que les marques et pas seulement les bénévoles font la promotion de la réparation, comme on l'a appris au salon de la Réparation de Genech samedi.

PAR RUBEN SANDERICHOU
r.sanderichou@lapresse.fr

GENECH. C'est un salon où les bénévoles des Repair cafés, nombreux dans le Pévèle, peuvent se former. Ce samedi matin, le stand « gros électroménager » est l'un de ceux qui attire le plus de visiteurs. L'exercice proposé par Julien : réparer des fers à repasser en décheterie. Il démonte, nettoie, inspecte. Il donne son verdict. Ici, c'est une substance HS : « Ce sont des images de fer, la pâte n'est pas viable, il faut la changer », déclare le formateur. Seul que, sur ce stand, à chaque occasion, la connectique est également démontée...

Dans son atelier, Camille, ve-

“ Nous réparons le plus possible. Et nous sensibilisons au bon usage et au bon entretien des appareils. ”

nu pour aller plus loin dans la réparation. Ces intervenants, bénévoles au Repair café d'Octobres, n'y connaissent rien en électroménager. Il y a aussi Olivier et Régis, bénévoles à Genech

de Noyelles-sur-Seine, dans le Cambrésis, anciens de « l'école de réparation ». On parle d'expérience professionnelle, de marques fiables, d'usage... Julien casse les idées reçues. Il faut dire que c'est un expert. Il est technicien SAV pour Boulogne. Enseignant d'électronique, Julien donne cette formation aux bénévoles sur son temps de travail. Un signe des temps : « Le but n'est pas de vendre à tout prix mais plus responsable. Nous répare le plus possible. Et nous sensibilisons au bon usage et au bon entretien des appareils », assure-t-il pour sa marque.

DES FUTURES « REPAIR SCHOOL » À BACHY

Ce deuxième salon de la réparation, installé dans la salle des sports, attire aussi au Repair café plant. On peut ainsi faire réparer sa machine à coudre, son four à micro-ondes, son sèche-linge, son vélo... « On a récupéré des vêtements portés en décheterie, rendu fonctionnel », assure Gery Lemaire, président de Repair café en Pévèle et co-organisateur de ce salon. Elles s'adressent à des dons. L'association demande d'ailleurs un partenariat avec les Bédons du Cœur, nés dans le giron du groupe Adès. « Les effets qui nous servent de supports pédagogiques



Julien, technicien SAV chez Boulogne, est mis à disposition par son employeur pour cette formation en « gros électromé-

trier sont réparés puis donnés à cette association. Nous avons aussi fourni des vêtements haute pression pour les bénévoles des associations du Pas-de-Calais », explique-

« encore. La démarche va s'étendre vers d'autres bénévoles : Gery Lemaire, responsable de l'atelier en plus des « Repair school » dans les pas de Calais

teur de l'électronique : moteurs électromécaniques au lieu des Endosens, à Bui s'occupe d'ailleurs qui ne s'agrandit dans le Pévèle

- **Création d'une carte interactive Repair cafés**

Afin de donner de la visibilité aux usagers quant à l'organisation des Repair cafés, Pévèle Carembault a créé une carte interactive permettant de visualiser leurs emplacements et leurs horaires.

Cette carte qui situe les Repair cafés géographiquement met à disposition le lien qui renvoie directement sur l'open agenda de tous les Repair cafés organisés sur le territoire.



• Formation des réparateurs bénévoles

Afin de permettre la montée en compétence des réparateurs bénévoles. Deux formations ont été proposées, les thèmes ont été choisis en fonctions des besoins des bénévoles ; une sur la réparation des pompes à bières, une autre sur la réparation des centrales vapeur.

Les formations ont été dispensées par des professionnels de la réparation qui appartiennent eux même au réseau des Repair cafés.



2.2.1.5 Lutte contre le gaspillage alimentaire

En Pévèle Carembault, 25kg de gaspillage alimentaire sont produits par habitant et par an, ce qui représente 17% des déchets ménagers. C'est pourquoi la collectivité a choisi de s'engager dans un dispositif REGAL en partenariat avec l'ADEME.

Pour ce faire, différents axes ont été proposés, c'est dans ce cadre que des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ont été mises en place.

• Le Gourmet Bag

L'idée est de sensibiliser les restaurateurs et leurs clients à l'usage du Gourmet Bag afin de limiter le gaspillage dans les restaurants. On compte **23 restaurateurs équipés de Gourmet Bag** en 2023, sur Pévèle Carembault qui en font la promotion à leurs clients. Cela représente **31%** des 75 restaurateurs éligibles au dispositif sur le territoire.



Gourmet bag, la version chic pour emporter ses restes du resto

Même si le «doggy bag» est obligatoire dans les restos depuis 2012, on n'est pas toujours demandeur à repartir avec ses restes de repas... La Pévèle-Carembault a créé le gourmet bag pour pousser la demande. Desse restaurants ont pour l'instant participé, sur 70 seulement.



QU'IL FAUT POUR GARNIR UN BAG ?
 • Attention : l'ensemble, l'ensemble de l'ensemble.
 • Attention : l'ensemble de l'ensemble.
 • Attention : l'ensemble de l'ensemble.
 • Attention : l'ensemble de l'ensemble.
 • Attention : l'ensemble de l'ensemble.
 • Attention : l'ensemble de l'ensemble.

Et dans les cantines scolaires ?

Il n'est pas toujours facile de trouver des restos qui acceptent les restos. C'est pourquoi la Pévèle-Carembault a créé le gourmet bag pour pousser la demande. Desse restaurants ont pour l'instant participé, sur 70 seulement.

Il n'est pas toujours facile de trouver des restos qui acceptent les restos. C'est pourquoi la Pévèle-Carembault a créé le gourmet bag pour pousser la demande. Desse restaurants ont pour l'instant participé, sur 70 seulement.



• Sensibilisation grand public

L'objectif est de sensibiliser les consommateurs et accompagner leurs changements de comportement dès l'achat de produits alimentaires. C'est aussi l'occasion d'échanger sur leurs habitudes de conservation et de leur partager des astuces et recettes anti gaspi.

C'est dans ce cadre que **17 ateliers sur la cuisine anti-gaspi** ont été réalisés dans les communes pour les usagers ou en accueil de loisirs lors des mercredis récréatifs pour un public plus jeune.

Aussi, **8 animations** ont été proposées **en médiathèque** avec une mallette pédagogique comprenant des jeux sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Une exposition reprenant les chiffres et astuces anti-gaspi a été mise à disposition du public dans les médiathèques du territoire.

Enfin, **3 stands de sensibilisation** à la lutte contre le gaspillage alimentaire ont été tenus sur les événements de Pévèle Carembault (Nature Epatante, les Médiathèques se régale et « Faite du Vélo »)

Soit au total **800 familles sensibilisées** lors de ces animations tout public.



Ateliers cuisine anti-gaspi en Pévèle-Carembault : conseils d'experte !

L'interco Pévèle-Carembault propose quatre ateliers cuisine en famille pour apprendre à moins gaspiller. Véronique Bourde-Rivière animera deux d'entre eux. Il reste des places uniquement pour Gondrecourt, le 6 décembre. Mais même sans y aller, on peut appliquer quelques-uns de ses conseils...

PAR ANNE-GAËLLE DUBOIS
v.bourde-riviere@interco-pevele-carembault.fr

PÉVÈLE-CAREMBAULT.

« Qu'est-ce qui vous a amené à proposer des ateliers anti-gaspi ?
« Je suis journaliste et je me suis spécialisée dans l'alimentation. Et, en parallèle, j'ai toujours aimé cuisiner en utilisant ce que j'ai dans le frigo sans soulever des compléments ! Ça m'a amené à proposer des ateliers au cours desquels je donne des infos. Je pense qu'on apprend davantage en expérimentant les choses, alors qu'on a plus l'habitude d'apprendre de façon théorique, l'usage aussi de passer un message (écrit) : en utilisant les produits les plus bruts possibles, de saison, locaux et si possible bio. Il ne faut pas négliger l'aspect économique : aujourd'hui, avec l'inflation, ça a d'autant plus de sens de ne pas gaspiller... »

« De façon générale, l'essentiel des vitamines et minéraux se trouve dans la peau ou l'écorce. »

« Pour ne pas gaspiller en cuisine, est-ce qu'il y a un élément primordial pour vous ?

« Sur les légumes et les épluchures ! On a tendance à jeter ce qui peut être utilisé... Par exemple, c'est dans le tronc des brocolis qu'il y a le plus de vitamine C. Or, beaucoup n'utilisent que les fleurettes. On peut tout à fait manger le tronc. De façon générale, l'essentiel des vitamines et minéraux se trouve dans la peau ou l'écorce. Alors, si les produits n'ont pas été bombardés de pesticides, on peut les utiliser. Pour les potimarrons et



Véronique Bourde-Rivière animera les ateliers de Gondrecourt et d'Orchies.

les butternuts, inutile de les peler pour une soupe, on mise tout ! Pour les carottes et pommes de terre, c'est pareil. Je n'épluche pas, je brosse, j'enlève les épluchures. Avec les écorces d'agrumes, je fais du confit mais c'est long ! Attention, je cuisine toujours les gens à leurs goûts : les adeptes du 0 déchets sont parfois jusqu'au boutisme. Selon moi si on n'aime pas une texture, inutile de se forcer ! Si les épluchures vont au compost, ce n'est

pas gaspiller... »

« Lors des ateliers d'Orchies et Gondrecourt, qu'allez-vous cuisiner avec les participants ?

« J'aimerais faire des pickles, on récupère des morceaux de légumes non utilisés, carottes, radis, chou, etc., qu'on va faire tremper dans la saumure. Sans doute une soupe de cèleri de chou, parce qu'on a tendance aussi à les jeter. Un bouillon avec des légumes qui font la soupe, comme le font les chefs !

Je proposerai aussi des tartines ! J'aime bien en imaginer avec des restes, des légumes cuits comme des betteraves, ou encore quand on a un reste de poisson. Enfin, une recette du chef anglais que j'apprécie. Jamie Oliver, pour utiliser du pain sec : il cuit le pain en mochettes avec de l'huile d'olive, du persil, de l'ail, à la poêle. On obtient une sorte de chapelure que les Italiens utilisent sur des pâtes, moi, sur des soupes ! »

PRATIQUE

Ateliers gratuits sur inscription en ligne : demarches.pevelecarembault.fr. Ouverts aux adultes et aux enfants à partir de 8 ans. Complète à Orchies, Templeuve et Gondrecourt. Il reste 10 places pour Gondrecourt, mercredi 6 décembre, de 14 h à 16 h, à la salle polyvalente (1 rue Carnot).

• Restauration scolaire

Pévèle Carembault souhaite encourager les changements de pratiques et de comportements en sensibilisant les acteurs et les convives des restaurants scolaires.

Trois collèges engagés dans une démarche anti gaspi:

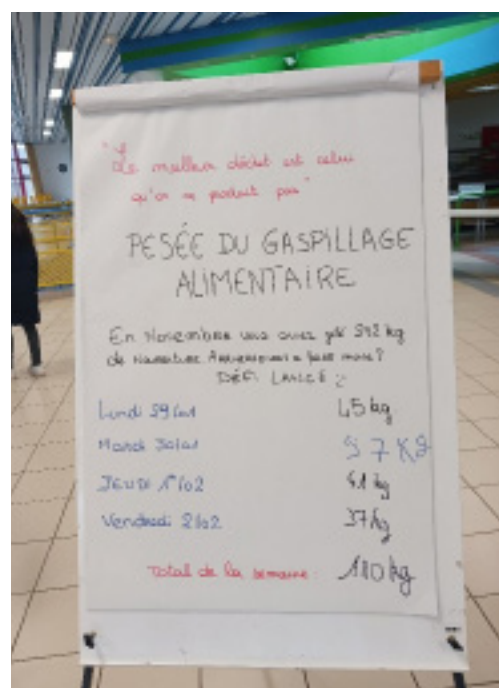
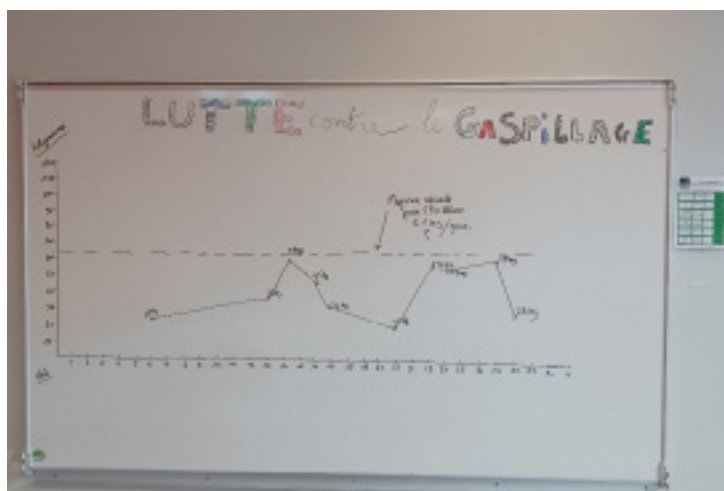
- Collège Hergé à Gondécourt
- Collège du Pévèle à Orchies
- Collège Albert Camus à Thumeries

Ces établissements ont réalisé un diagnostic permettant d'évaluer le gaspillage en termes de quantité mais aussi de qualité ; provient-il des retours plateaux ou lors de la préparation en cuisine ?

Un fois le diagnostic posé, une série d'actions de sensibilisation est mise en place en s'appuyant sur les élèves, le personnel éducatif et de cuisine.

En 2023, **1 800 collégiens** ont été sensibilisés à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans leur restaurant scolaire.

Concernant les écoles, une **réunion d'accompagnement** a été organisée pour **le personnel de cuisine soit au total 17 communes** sensibilisées **à la lutte contre le gaspillage dans le primaire.**



• Don alimentaire

Un état des lieux a été réalisé ; **42% des supermarchés du territoire** ont une **convention de don** avec une association d'aide alimentaire au niveau local avec des antennes sur le territoire ou au niveau départemental avec les plateformes logistiques des associations.

Concernant **les supermarchés 95% ont mis en place des gestes anti-gaspi** (bac ou rayon anti-gaspi avec des produits à dates courtes, vente à tarif réduit sur application « to good to go » ou « Phenix », caissette légumes à 1€, don aux salariés)

2.2.2 / Elaboration d'un PLPDMA

En 2023, les habitants de Pévèle Carembault ont produit 65 692 tonnes de déchets dont une partie a été incinérée (27 %) et enfouie (9%). Ces déchets représentent des coûts réels pour la collectivité et pour l'environnement alors qu'ils auraient pu devenir des ressources : transformés, réparés, échangés ou même évités par des gestes simples de la part des habitants et des professionnels du territoire.

La prévention des déchets représente ainsi un enjeu majeur pour Pévèle Carembault qui doit faire face à son échelle à la raréfaction des matières premières et à la surconsommation qui s'ajoutent à l'augmentation constante de la production de déchets. En effet, Pévèle Carembault a besoin d'anticiper les impacts économiques, environnementaux et sociaux qui y sont liés. Pour répondre à ses multiples enjeux, elle s'engage dans un PLPDMA : un plan visant à favoriser l'économie circulaire du territoire, à limiter la production de déchets en créant des boucles locales de matières ou d'énergie de manière durable.

Ce plan se veut collaboratif, fédérateur et il s'agira d'accompagner les habitants dans leur changement de pratiques ainsi que les acteurs locaux dans une démarche de prévention de leur déchet.

A l'échelle régionale, la Région Hauts-de-France a adopté son Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) en 2019 et il se décompose en 2 grandes thématiques : la prévention des déchets / les gestes de tri et la gestion des déchets (collecte, valorisation et élimination). C'est la 1ère thématique qui concerne le PLPDMA.

SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ET LES GESTES DE TRI

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets fixe 5 objectifs :

- Réduire de 83 kg/hab/an la production de l'ensemble des Déchets Ménagers Assimilés en 2031 par rapport à 2010 soit - 13% entre 2010 et 2031
- Stabiliser les déchets d'activités économiques (DAE)
- Diminuer la production de biodéchets de 500 000 t d'ici 2031 par rapport à 2015 (compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire)
- Généraliser le tri à la source des biodéchets d'ici 2025
- Diminuer la production de déchets du BTP et développer le réemploi in situ pour atteindre 70 % de valorisation de ces déchets d'ici 2020 puis stabiliser la production d'ici 2031

Ils sont déclinés en 5 orientations :

- Renforcer l'exemplarité des acteurs publics
- Contribuer à la transformation des modes de consommation des citoyens et acteurs économiques assimilés
- Contribuer à la transformation des modes de production et de consommation des acteurs économiques - hors biodéchets et BTP
- Déployer le tri à la source des biodéchets des activités économiques
- Contribuer à l'évolution des modes de production et de consommation du BTP

Le PLPDMA a été délibéré début 2022. Sa mise en œuvre a débuté en 2022.

Le PLPDMA est consultable sur le site internet de Pévèle Carembault : www.pevelecarembault.fr/mon-quotidien/gestion-des-dechets/

Gouvernance du PLPDMA pour Pévèle Carembault :

Elle est composée d'une CCES et d'un comité de pilotage.

La Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi (CCES) :

Afin d'élaborer son PLPDMA et conformément à l'article R. 541-41-22 du Code de l'Environnement, Pévèle Carembault a réuni une CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du plan d'actions) composée d'élus, acteurs locaux et institutions publiques pour être représentative du territoire :

Collège élus locaux

- Président de Pévèle Carembault
- Vice-Président en charge des déchets
- Vice-Président en charge du développement économique
- Vice-Président en charge des scolaires

Collège institutions

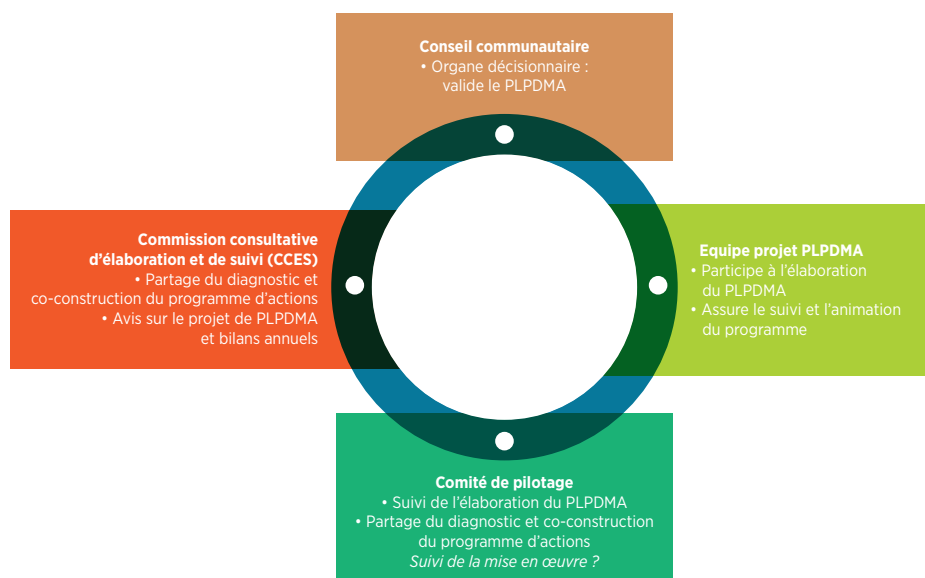
- Représentant Région Hauts-de-France
- Représentant Conseil départemental du Nord
- Représentants Chambres consulaires : CAPEB, CMA, CRESS Hauts-de-France

Collège Etat / collectivités

- Représentant Ademe Hauts-de-France
- Directeur Général des Services - Pévèle Carembault
- Responsable du pôle déchets - Pévèle Carembault

Collège Société civile

Associations : MRES, Collectif Pévèle ZD et DD, Pévèle Carembault ZD, Don de soie, Repair'Café de Nomain, Guide composteur, la Maison du Jardin, ANEC. Acteurs économiques : Ethique et vrac, Un autre monde, Leclerc Templeuve. Bailleurs : Maisons et cités, Partenord, Vilogia, SRCJ, SIA, LTO Habitat (groupe SA), Logimétropole, Habitat du Nord, Norevie et SA du Hainaut



Le comité de pilotage :
Composé d'élus, il a participé à l'élaboration du PLPDMA : partage du diagnostic, co-construction du plan d'actions en prenant en compte l'avis de la CCES. Il pourra suivre la mise en œuvre du PLPDMA.

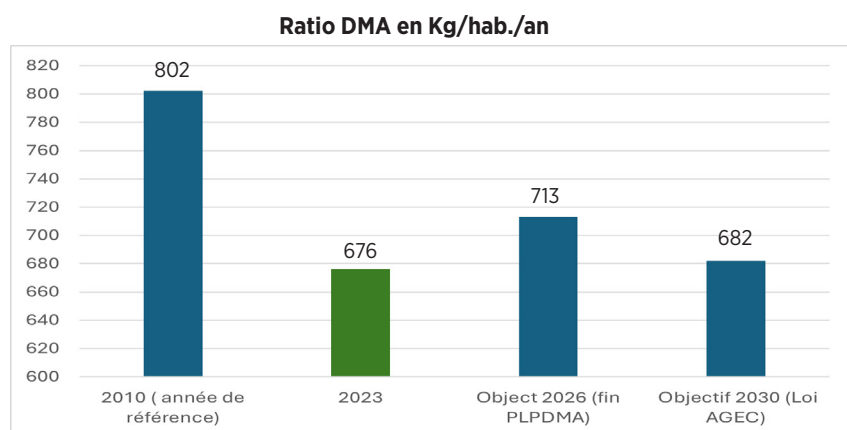
Organisation de l'élaboration du PLPDMA :

Pour la réalisation de son PLPDMA, Pévèle Carembault a fait le choix de retenir 6 axes thématiques et 3 axes transversaux. Les axes sont déclinés en 32 actions :

Axe 1	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention et du tri des déchets	4 actions
Axe 2	Être exemplaire en matière de prévention des déchets	4 actions
Axe 3	Lutter contre le gaspillage alimentaire	4 actions
Axe 4	Augmenter la durée de vie des produits	5 actions
Axe 5	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	4 actions
Axe 6	Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	6 actions
Axe 7	Réduire les déchets dangereux des ménages (DDM)	1 action
Axe 8	Réduire les déchets des entreprises	2 actions
Axe 9	Mettre en place des instruments économiques	2 actions

Les objectifs du PLPDMA et bilan:

Les objectifs quantitatifs de ce premier PLPDMA respectent les objectifs nationaux définis par la loi AGECL. Ci-dessous, l'objectif appliqué aux ratios de Pévèle Carembault :



Objectif national (Loi AGECL)	- 15 % de DMA entre 2010 et 2030
Déclinaison annuelle	- 0,75 % de DMA par an

A fin 2023, grâce à ses politiques volontaristes, Pévèle Carembault est en avance sur les objectifs de réduction du PLPDMA et de la loi AGECL

CHAPITRE 3 : LA COLLECTE DES DÉCHETS

Pourquoi présenter l'organisation de la collecte des déchets ?
La collecte des déchets, sur un territoire donné, constitue le maillon essentiel entre le lieu de production des déchets et le site de leur traitement. Il est important de présenter l'organisation du service pour cette étape de gestion et plus particulièrement le

niveau de couverture de la population, les équipements dédiés ainsi que les fréquences de collecte. Cette section du rapport permettra de porter à la connaissance du lecteur l'ensemble de l'infrastructure mise en place pour collecter les déchets pris en charge par le service public.

3.1 La précollecte

Il s'agit de définir ce qu'est la précollecte, c'est-à-dire l'étape entre le moment où le citoyen a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité.

Les principaux moyens de précollecte sont :

- Le bac (poubelle)
- La borne d'apport volontaire (PAV)
- La benne en déchèterie

3.1.1 / Précollecte en porte à porte

3.1.1.1 Moyens déployés

Au 1er janvier 2023 les moyens déployés étaient les suivants

TYPE DE DÉCHETS	TYPE DE CONTENANTS	CARACTÉRISTIQUES	NOMBRE
Ordures ménagères	Contenants libres : bacs ou sacs non fournis par Pévèle Carembault		Sans objet
Emballages recyclables et journaux, revues et magazines	Bac fourni par Pévèle Carembault	Bac couvercle jaune (nouvelle dotation) Bac couvercle bleu Bac couvercle bordeaux/bleu	47 154
Biodéchets : déchets alimentaires et déchets verts	Bac fourni par Pévèle Carembault	Bac vert	40 006

A partir de septembre 2023 a débuté la campagne de dotation auprès de l'ensemble des usagers du service en nouveaux bacs de sélectif (bac couvercle jaune) et d'ordures ménagères résiduelles (bac couvercle noir).

3.1.1.2 Les règles de dotation

Au 1er janvier 2023 les règles de dotation étaient les suivantes

Bac de collecte des emballages recyclables et journaux, revues et magazines :

PRODUCTION SELON LES FOYERS	RÈGLE DOTATION ACTUELLE
1 personne	140 L
2 personnes	180 L
3 personnes	
4 personnes	240 L
5 personnes	
6+	360 L

Bac vert pour les biodéchets :

PRODUCTION SELON LES FOYERS	RÈGLE DOTATION ACTUELLE
1 personne	140 L
2 personnes	
3 personnes	
4 personnes	
5 personnes	
6+	

A partir de septembre 2023, dans le cadre de campagne de dotation en bacs les règles de dotation ont évolué comme suit pour le bac jaune et le bac gris :

ORDURES MENAGERES (BAC COUVERCLE NOIR)		COLLECTE SELECTIVE (BAC COUVERCLE JAUNE)	
Nbr de personnes	Volume de bac	Nbr de personnes	Volume de bac
De 1 à 3	140 Litres	De 1 à 2	140 Litres
De 4 à 6	240 Litres	De 3 à 5	240 Litres
Plus de 7	360 Litres	Plus de 6	360 Litres

3.1.1.3 Les consignes de tri

La collectivité est passée en Extensions des Consignes de Tri (ECT) au 01/01/2023 et ce en conformité avec l'échéance réglementaire nationale.

Les consignes de tri sont:

Bac Jaune

À trier dans votre bac de collecte sélective



Papiers, emballages et briques en carton
Rouleaux, enveloppes, briques alimentaires, boîtes à pizza, cartons d'emballage, magazines, livres, feuilles de papier



Emballages en métal et petits aluminiums
Canettes, conserves, barquettes, capsules de café, aérosols

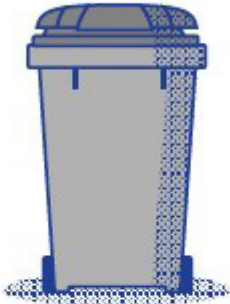


Emballages en plastique
Bouteilles, flacons et récipients, barquettes, pots de yaourt, films plastiques, gourdes de compote, sachets aluminiums, suremballages de pack



Bac gris

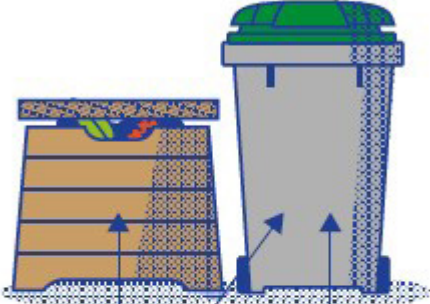
À jeter dans votre bac d'ordures ménagères (en sachet bien fermés)



Couches, litière minérale, lingettes, sacs d'aspirateur, objets en plastique, vaisselle cassée, mégots, mouchoirs et essuie-tout souillés, masques

Bac Vert

À composter et/ou à valoriser dans votre bac de déchets alimentaires



Restes de repas, épluchures, coquilles d'oeuf, tontes de pelouse, petits branchages, feuilles mortes, fleurs fanées

Viande et poisson

3.1.1.4 Evolution du parc de bacs

Nombre de bacs en place à fin 2020 : 84 272
Nombre de bacs en place à fin 2021 : 85 670
Nombre de bacs en place fin 2022 : 87 160
Nombre de bacs en place fin 2023 : 102 400

Les élus ont décidé dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte de doter l'ensembles usagers du service Déchets de Pévèle Carembault en bacs gris pour les ordures ménagères à la place des contenants libres

- Ce bac à couvercle gris, qui va remplacer les sacs plastiques ou poubelles achetés par les habitants, améliorera la propreté des rues et les conditions de travail des agents de collecte.

- Les bacs jaunes pour le sélectif en remplacement de bacs anciens et non conformes au code couleur jaune.

Le volume du nouveau bac à couvercle jaune est adapté à la taille du foyer mais surtout il tiendra compte des nouvelles consignes de tri depuis le 1er janvier 2023 qui augmentent fortement les quantités d’emballages plastiques. Cela permet également de se mettre en conformité avec le code couleur jaune au niveau national.

- Ces deux bacs seront pucés. La puce permettra de compter le nombre de levées. Dans un premier temps, l'objectif est de mieux connaître le fonctionnement du service et d'adapter la tournée si nécessaire. Elle permettra aussi d'informer l'usager sur la fréquence et le nombre de levées de ses bacs. Dans un second temps, et si les élus font ce choix, la puce permettrait de mettre en place une tarification des déchets à la levée.

La campagne de dotation a débuté en septembre 2023 et se terminera à l'été 2024.

3.1.2 / Précollecte en bornes d'apport volontaire

3.1.2.1 Moyens déployés

TYPE DE DÉCHETS	TYPE DE CONTENANTS	NOMBRE	RATIO
Verre	Borne à verre		1 borne / 411 hab
	Aérienne	123	
	Semi enterrée	10	
	Enterrée	103	

Localisation des bornes à verre

<https://www.pevelecarembault.fr/mon-quotidien/gestion-des-dechets/collecte-du-verre>

Consignes de tri

À JETER DANS UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE



Bocaux en verre sans couvercle



Bouteilles en verre sans capsule ou bouchon

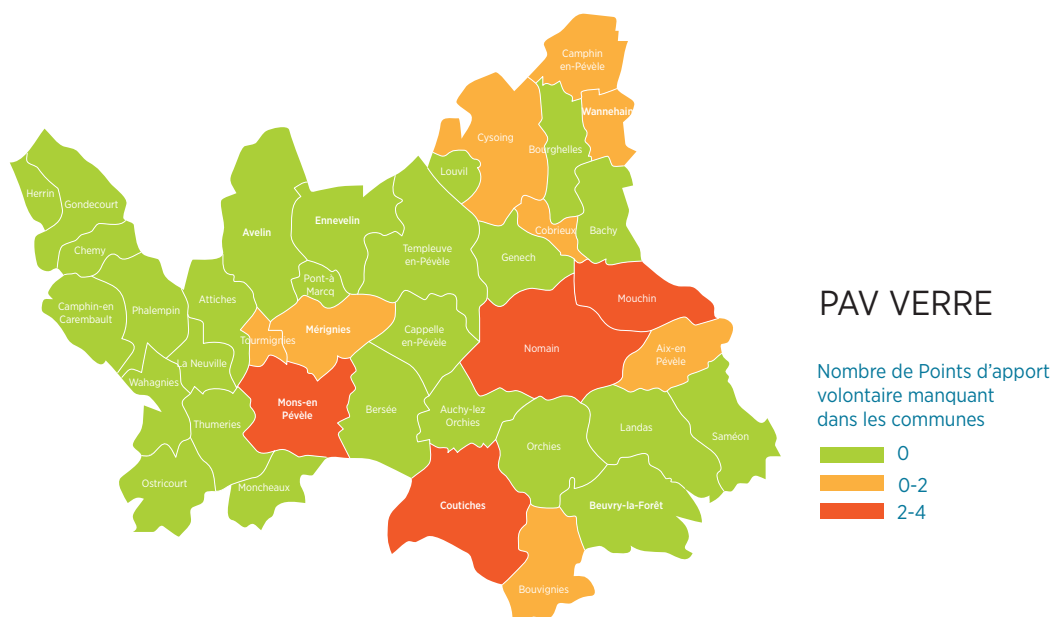
Dotation par rapport à la moyenne nationale

Ratio de 411 hab./ PAV plutôt bon à l'échelle de Pévèle Carembault par rapport aux ratios nationaux avec en outre :

- Pour l'ensemble du territoire la présence de PAV verre en déchèterie
- Pour les communes en périphérie (notamment les plus petites) des PAV frontaliers

Les dotations moyennes nationales (données CITEO 2009) sont de :

- 312 hab./PAV en milieu mixte rural
- 476 hab./PAV en milieu mixte urbain
- 810 hab./PAV en milieu urbain dense



3.1.3 / Précollecte en déchèteries

Pour l'ensemble des 3 déchèteries :

	NOMBRE DE CONTENANTS	TYPE CONTENANTS
Encombrants/tout venant	6	Benne
Gravats	3	Benne
Déchets verts	5	Benne
Bois	3	Benne
Cartons/papiers	3	Benne
Meubles/mobilier	2	Benne
Amiante ciment	2	Benne
Plâtre	3	Benne
Verre	6	Borne à verre
Ferraille	3	Benne
Huiles végétales	3	Borne à huile
Huiles minérales	3	Borne à huile
Batteries	3	Caisse palette
Textile	3	Borne Le Relais
Piles et accumulateurs	3	Borne à piles
Pneumatiques VL déjantés	3	Au sol dans le local
Radiographies	3	Bac 240 litres
Déchets ménagers spéciaux (*)	3	Caissette dans le local dédié
Cartouches d'encre	3	Bac ou carton
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	3	Caisses palettes (petits objets) Au sol dans le local dédié (gros objets)

(*) Peintures, vernis, teintures, acides, bases, colles, résines, mastics, solvants, graisses, hydrocarbures, aérosols, produits de traitement du bois, produits de traitement des métaux, produits mercuriels, produits phytosanitaires, filtres à huile et filtres à gasoil de voitures et véhicules deux roues...

3.2 Organisation de la collecte en porte à porte

3.2.1 / Spécifications de la collecte

Selon le type de déchets collectés en porte à porte

	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)	EMBALLAGES RECYCLABLES ET PAPIER	BIODÉCHETS	ENCOMBRANTS
Population desservie	97 129	97 129	97 129	97 129
Tonnage annuel 2023 (tonnes)	16 942	6 122	16 302	320
Distance parcourue pour la collecte	485 237 kms (19 camions)			
Couleur du bac	Sans objet (sauf pour les foyers dotés en bac gris à partir de sept. 23)	Couvercle jaune (nouvelle dotation) ou bleu ou bordeaux/bleu	Vert	Sans objet
Collecte séparative	non	x	x	x

3.2.2 / Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

Au 1er janvier 2023 il n'y a pas de seuil de collecte pour les producteurs non ménagers en raison de l'absence de conteneurisation.

3.2.3 / Fréquence de collecte

Ordures ménagères résiduelles	Emballages recyclables et journaux	Biodéchets du 1 ^{er} mars au 30 novembre	Biodéchets du 1 ^{er} décembre au 28 février	Encombrants 38 communes
1 fois par semaine	1 fois toutes les 2 semaines	1 fois par semaine	1 fois par mois	Sur rdv (1 rdv/an max)

3.2.4 / Evolution de l'organisation de la collecte des encombrants

Après une expérimentation réussie de collecte des encombrants sur RDV sur 5 communes en lieu et place de la collecte annuelle classique à date fixe ; la collecte sur rdv a été déployée sur les 38 communes au 1er janvier 2023

Les objectifs sont les suivants :

- Un service plus souple et plus proche des besoins des usagers
- Élargissement des déchets « encombrants » pris en charge (réfrigérateur, lave-linge, cumulus...)
- Amélioration de la propreté de l'espace public
- Possibilité à terme de collecter le réemploi

3.3 Focus sur les déchèteries

3.3.1 / Jours et heures d'ouverture

Déchèteries de Genech, Orchies et Thumeries

du 1^{er} octobre au 31 mars

- Lundi au samedi : 9h à 11h45 et de 13h à 16h45
- Dimanche : 9h à 11h45

Du 1^{er} avril au 30 septembre

- Lundi au samedi : 9h à 11h45 et de 13h à 18h45
- Dimanche : 9h à 11h45

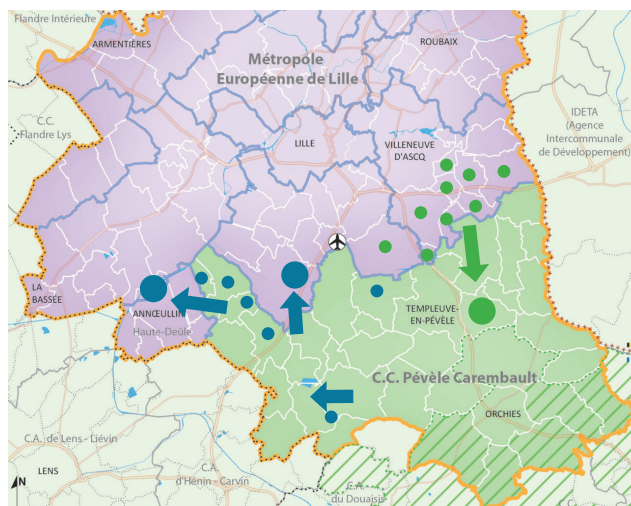
Les déchèteries sont fermées les jours fériés (1^{er} janvier, lundi de Pâques, 1^{er} mai, jeudi de l'Ascension, 8 mai, lundi de Pentecôte, 14 juillet, 15 août, 1^{er} novembre, 11 novembre et 25 décembre).

3.3.2 / Convention avec la Métropole Européenne de Lille (MEL) pour l'accès aux déchèteries

Une convention a été signée avec la MEL, à effet au 2 mai 2021, afin que les habitants de certaines communes de Pévèle Carembault puissent accéder aux déchèteries d'Annœullin et Seclin, selon les conditions définies par le règlement intérieur de la MEL.

Les communes concernées par cette autorisation sont : Attiches, Avelin, Camphin-en-Carembault, Chemy, Ennevelin, Gondecourt, Herrin et Phalempin. Et réciproquement, les habitants de certaines communes de la MEL peuvent accéder à la déchèterie de Genech aux mêmes conditions que les particuliers de Pévèle Carembault.

Les communes de la MEL concernées par cette autorisation sont : Anstaing, Baisieux, Bouvines, Chérengh, Fretin, Gruson, Péronne-en-Mélantois, Sainghin-en-Mélantois et Tressin.



Au 31 décembre 2023

- 2 013 foyers de la MEL avaient une carte déchèterie Pévèle Carembault
- 2 002 foyers de Pévèle Carembault avaient une carte MEL

3.3.3 / Evolution du service : déploiement de la carte d'accès en déchèterie

Le contrôle d'accès, via une carte, a été mis en place sur les 3 déchèteries à compter du :

- 1^{er} septembre 2021 pour les professionnels
- 1^{er} janvier 2022 pour les particuliers

Les objectifs sont les suivants :

- Limiter l'accès aux seuls usagers/habitants de Pévèle Carembault
- Facturer les apports des professionnels via un paiement en ligne
- Réguler les apports
- Recueillir des données pour mieux adapter le service
- Faciliter le travail des gardiens

L'inscription est à réalisée sur le portail :

<https://pevelecarembault.ecocito.com>

À titre d'exemple, le visuel des cartes d'accès pour les particuliers



Les conditions d'accès sont les suivantes :

PUBLICS	ACCÈS	NBR DE PASSAGES/ AN	VOLUME AUTORISÉ /JOUR	TARIF
Particuliers	Lun au Dim	26	2 m3 (*)	Gratuit
Collectivités	Lun au Ven	70	5 m3	Gratuit
Professionnels	Lun au Ven		5 m3	30 €TTC/m3
Associations (à but non lucratif)	Lun au Dim	26	2 m3 (*)	Gratuit
Associations (à but lucratif)	Lun au Ven		5 m3	30 €TTC/m3

* dérogation délivrée par Pévèle Carembault pour cas exceptionnel

L'ensemble de ces dispositions sont reprises dans le nouveau règlement intérieur des déchèteries téléchargeable sur le site internet de Pévèle Carembault :

<https://www.pevelecarembault.fr/mon-quotidien/gestion-des-dechets/dechetteries>

Au 31 décembre 2023, ont demandé et reçu leur carte d'accès :

- 32 976 particuliers
- 39 associations
- 80 administrations
- 259 professionnels

Cela a représenté 155 177 passages en déchèterie pour les habitants des 38 communes du territoire et 8 532 passages pour les habitants des 9 communes de la MEL.

Commune	Nombre de cartes	Nombre de passages	Commune	Nombre de cartes	Nombre de passages
AIX (59310)	475	2 403	LA NEUVILLE (59239)	242	1 115
ATTICHES (59551)	746	2 592	LANDAS (59310)	890	4 616
AUCHY-LEZ-ORCHIES (59310)	554	3 195	LOUVIL (59830)	334	1 958
AVELIN (59710)	838	2 691	MERIGNIES (59710)	1 189	5 126
BACHY (59830)	662	3 346	MONCHEAUX (59283)	632	3 243
BERSEE (59235)	818	3 355	MONS-EN-PEVELE (59246)	826	4 478
BEUVRY-LA-FORET (59310)	999	5 068	MOUCHIN (59310)	555	2 819
BOURGHELLES (59830)	596	3 103	NOMAIN (59310)	983	5 381
BOUVIGNIES (59870)	535	2 767	ORCHIES (59310)	3 118	15 653
CAMPHIN-EN-CAREMBAULT (59133)	441	1 175	OSTRICOURT (59162)	1 634	7 253
CAMPHIN-EN-PEVELE (59780)	735	2 648	PHALEMPIN (59133)	1 551	5 091
CAPPELLE-EN-PEVELE (59242)	770	3 820	PONT-A-MARCQ (59710)	1 000	3 567
CHEMY (59147)	101	57	SAMEON (59310)	572	2 607
COBRIEUX (59830)	211	1 219	TEMPLEUVE-EN-PEVELE (59242)	2 633	13 563
COUTICHES (59310)	1 187	6 069	THUMERIES (59239)	1 503	8 326
CYSOING (59830)	1 807	9 198	TOURMIGNIES (59551)	315	1 273
ENNEVELIN (59710)	835	3 847	WAHAGNIES (59261)	921	4 320
GENECH (59242)	963	6 355	WANNEHAIN (59830)	422	1 767
GONDECOURT (59147)	368	111	TOTAL TOUTES DÉCHÈTERIES CONFONDUES	32 976	155 177
HERRIN (59147)	14	2			

La carte d'accès permet également de connaître précisément des données de fréquentation.

Le bilan 2023 du nombre de passages par mois et par déchèterie est le suivant :

Commune	jan.	fév.	mar.	avr.	mai	juin.	juil.	août.	sep.	oct.	nov.	déc.	Total
GENECH	3 846	4 540	4 503	5 748	6 217	5 818	6 257	6 860	5 703	5 139	4 059	4 553	63 243
ORCHIES	3 059	3 533	3 487	4 652	4 922	4 352	5 011	5 649	4 414	3 994	3 290	3 869	50 232
THUMERIES	2 412	2 889	2 874	3 927	4 394	4 037	4 367	4 347	3 664	3 216	2 604	2 971	41 702
Total	9 317	10 962	10 864	14 327	15 533	14 207	15 635	16 856	13 781	12 349	9 953	11 393	155 177

Sur l'année 2023, le nombre moyen de passages par usager ayant fréquenté la déchèterie est de 6.

CHAPITRE 4 : LA COLLECTE DES DÉCHETS – BILAN

4.1 Les tonnages collectés porte à porte et en bornes à verre

En tonnes pour 2023

FLUX DÉCHETS	TONNES 2023
Ordures ménagères	16 942
Recyclables hors verre (collecte sélective)	6 122
Verre (bornes à verre)	4 421
Biodéchets : déchets verts et déchets alimentaires	16 302
Encombrants	320
TOTAL	44 107

4.2 Les tonnages collectés en déchèteries

En tonnes pour 2023

Par déchèterie

DÉCHÈTERIE	TONNES 2023
Genech	8 820
Orchies	6 901
Thumeries	5 864
TOTAL	21 584

Par flux de déchets pour les 3 déchèteries

DÉCHETS	TONNES 2023
Ferraille	664
Végétaux	3 331
Cartons	701
Bois	2 300
Gravats	6 133
Encombrants	5 082
Déchets ménagers Spéciaux ECO DDS	117
Déchets ménagers Spéciaux HORS ECO DDS	62
Déchets d'équipements Electriques et Electroniques (D3E)	719
DEA Eco Mobilier	1 501
Emballages souillés	14
Plâtre	629
Huile minérale	34
Huile végétale	10,7
Batteries	13,9
Verre	voir tableau 4.1
Amiante ciment	179
Pneu	46,5
Pile	4,3
Article bricolage et jardinage thermique	16,4
Article sport et loisirs	23,9
Radiographie	0,8
Cartouche d'encre	1,4
TOTAL	21 584,4

4.3 Les déchets verts des communes

Pévèle Carembault a passé un marché afin que les services techniques des communes puissent déposer directement leurs déchets d'espaces verts sur des sites de traitement par compostage.

Le total réceptionné et traité en 2023 est de **1 082 tonnes**.

4.4 Evolution des tonnages

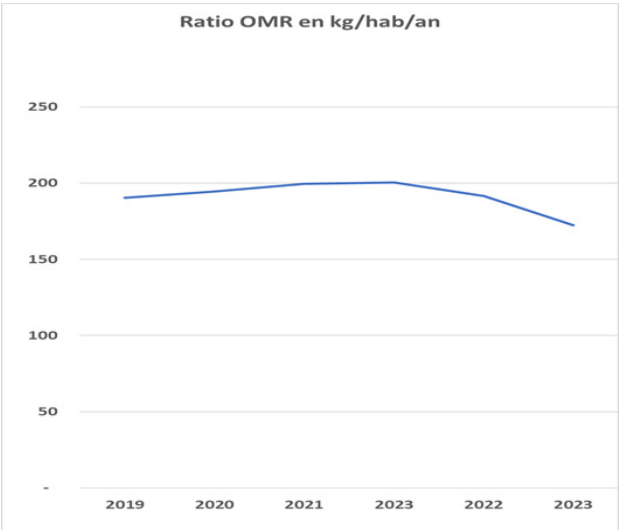
							Evolution
TONNES	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023/2022
Ordures ménagères	18 242	18 032	18 532	19 116	18460	16 492	-8,2%
Recyclables hors verre (collecte sélective)	6 305	6 257	6 192	6 414	6 161	6 122	-0,6%
Verre (bornes à verre)	4 062	4 051	4 511	4 604	4 456	4 421	-0,8%
Encombrants	899	918	996	1 319	1 154	320	-72,2%
Biodéchets	16 269	15 880	13 976	18 914	15 097	16 302	8%
Déchèteries Genech/Orchies/Thumeries	25 808	23 177	22 770	29 520	20 141	21 584	7,2%
TOTAL	71 585	68 315	66 977	79 886	65 469	65692	0,3%

4.5 Performance de collecte

Ratio de collecte en kg/hab/an de 2018 à 2023

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre habitants (INSEE municipale)	93 890	94 663	95 294	95 816	96 383	97 129
Ordures ménagères	194	190	194	200	193	174
Recyclables hors verre (collecte sélective)	67	66	65	67	64	63
Verre (bornes à verre)	43	43	47	48	47	46
Encombrants	10	10	10	14	12	3
Biodéchets	173	168	147	197	158	168
Déchèteries Genech/Orchies/Thumeries	275	245	239	308	211	222
TOTAL	762	722	703	834	684	676

Le ratio global poursuit sa baisse. Il est à son plus bas niveau depuis 6 ans.
En 2023 cela concerne principalement les ordures ménagères pour lesquelles le ratio est très en deçà de la moyenne régionale qui est de 248 kg/hab/an (données 2021)

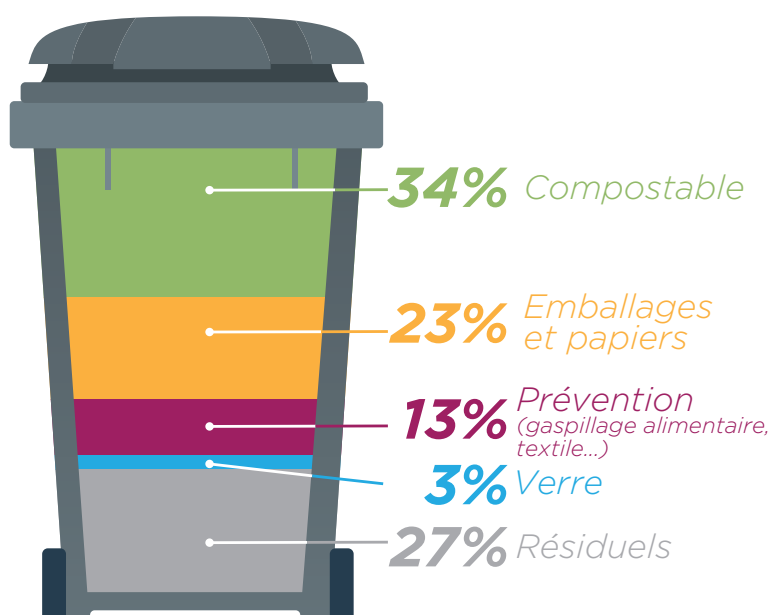


Conclusion :

- Ratio d'ordures ménagères résiduelles meilleur (inférieur) que les référentiels et en forte baisse
- Ratio de recyclables très élevé
- Bon ratio de verre malgré une collecte en Points d'Apport Volontaire
- Ratio déchèterie stable
- Ratio biodéchets bien supérieur aux référentiels, mais constitué presque exclusivement de déchets verts et non de restes alimentaires.
- Ratio global légèrement supérieur à la référence régionale

Pévèle Carembault possède de bons ratios de collecte pour les ordures ménagères, la collecte sélective et le verre. Cependant, elle est fortement pénalisée par son ratio de collecte de biodéchets bien trop élevé au regard des standards ; ce qui a une forte incidence sur les coûts.

4.6 Composition de la poubelle d'ordures ménagères



Les données présentées dans les infographies suivantes sont issues des campagnes de caractérisations de l'année 2021.

Cette campagne relève que les premiers gisements dans les ordures ménagères résiduelles sont les **déchets compostables** (c'est-à-dire les déchets alimentaires et les déchets verts) avec 34% de la poubelle grise suivis des **déchets recyclables** (emballages plastiques, papiers, cartons) qui représentent environ 23 %. Les déchets qui pourraient être évités (6 % de gaspillage alimentaire - aliments non consommés, encore emballés - textiles dont les textiles sanitaires (couches, textiles hygiéniques etc.), petits électroménagers, etc.) représentent 13 % des OMR.

Seuls 27 % des déchets présents dans les OMR sont effectivement des déchets résiduels, soit environ 44 kg/hab.

La caractérisation montre une **importante marge de réduction** des déchets, notamment des biodéchets, des déchets recyclables, du gaspillage alimentaire et des textiles sanitaires. Les actions autour du compostage et du développement du faire soi-même ou de l'achat de produits réutilisables plutôt que jetables seraient ainsi pertinentes.

Par ailleurs, il est important de noter que beaucoup de déchets présents dans le sac d'OMR pourraient être triés (multimatériaux ou verre ou textiles) ou apportés en déchèteries (petit électroménager, métaux, etc.).

CHAPITRE 5 : LE TRAITEMENT DES DÉCHETS - ORGANISATION

5.1 Type et lieu des traitements

	TYPE DE TRAITEMENT			Nature et lieu traitement
	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Elimination (décharge)	
Ordures Ménagères		X (93%)	X (7%)	Incinération (CVE) Ecovalor à Saint-Saulve (59) ISDND SUEZ à Lewarde (59)
Emballages	X (77%)	X (23% refus)		Centres de tri SYMEVAD à Evin-Malmaison (62) PAPREC à Harnes (62) Refus de tri au CVE Ecovalor à Saint-Saulve (59)
Verre	X			Verrerie OI à Wingles (62)
Biodéchets Porte à Porte	X			Unités de compostage : SEDE à Graincourt (62) SUEZ à Naves (59) RECYNOV à Steenwerk (59)
Encombrants Porte à porte	X (60%)		X (40%)	Centre de tri TRP Seclin (59)
Encombrants déchèterie	X (10%)		X (90%)	Site de transfert
Gravats déchèterie	X			Carrière Dhainaut (59) Site RAMERY à Harnes (62) Sogemat à Haubourdin (59) Site transfert VALDEC à Beuvry-la-Forêt (59)
Déchets verts déchèteries	X			Sites compostage RAMERY à Harnes (62) SARL BLEUZE à Houplin-Ancoisne (59)
Plâtre déchèterie	X			SMDR à Haubourdin (59)
Bois déchèterie	X			Site préparation Bois chez RAMERY à Harnes (62)
Amiante ciment déchèterie			X	ISDND VEOLIA à Boves (80)
Cartons déchèterie	X			Centre de tri TRP Seclin (59)
Ferraille déchèterie	X			Site Remed à Saint-André-lez-Lille (59)
Mobilier/meuble déchèterie	X	X		Filière Eco-Mobilier
Déchets Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	X			Filière OCAD3E
Textile	X			Association LE RELAIS Refashion
DMS hors EcoDDS		X		ARF à Vendeuille (02)
DMS EcoDDS		X		Filière EcoDDS
Pneus	X			Filière ALIAPUR
Ampoules/néons				Filière OCAD3E
Piles				Filière Corepile
Radiographies				Recycl'm à Marseille
Huile végétale		X		GECCO à Avelin (59)
Huile minérale		X		

CHAPITRE 6 : LE TRAITEMENT DES DÉCHETS – BILAN

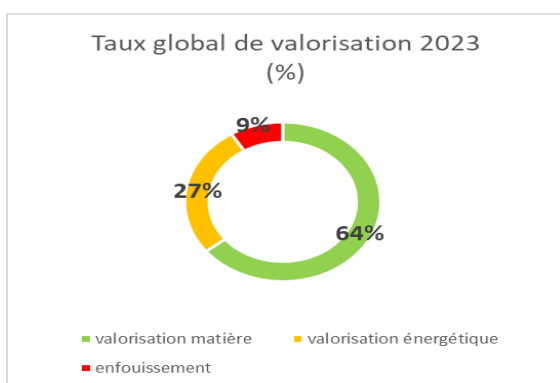
6.1 Taux global de valorisation

Le taux global de valorisation s'illustre par un « camembert » indiquant la totalité des quantités collectées et la part des tonnages orientés vers une valorisation matière, énergétique (incluant les refus de tri du process) ou enfouissement (décharge).

Indicateur :



Taux d'enfouissement bas et taux de valorisation matière élevé



6.3 Performance énergétique du site de traitement des OMR et refus de tri de la collecte sélective

Les ordures ménagères résiduelles sont incinérées sur le Centre de Valorisation Énergétique d'ECOVALOR à Saint-Saulve (59).

Ce site présente une bonne performance énergétique : un rendement énergétique de 85,7% avec production d'électricité et eau chaude (réseaux chaleur).

Il a produit en 2023 57000 MWh, soit 449 kwh/tonne de déchets incinérés.

Les apports de déchets de Pévèle Carembault en 2023 sur ce site ont représenté la production de 7 769 000 kwh

Indicateur :



6.2 Refus de tri

Les refus de tri sont constitués des erreurs de gestes de tri des habitants dans leur bac de tri sélectif.

Le taux moyen de refus de tri pour 2023 est de 23%. Il est en nette baisse par rapport à 2020 (30%) mais reste néanmoins trop élevé par rapport à la moyenne nationale pour un type d'habitat identique (20%).

Indicateur :



CHAPITRE 7 : L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS

7.1 Bilan des emplois générés par le service de collecte et traitement des déchets

Sont présentés ci-dessous les emplois directs connus. Ne figurent pas les emplois générés par le traitement des déchets et le recyclage.

	NOMBRE EQUIVALENTS TEMPS PLEIN	DONT INSERTION (EN HEURES)
Service Déchets de Pévèle Carembault	8	
Collecte en porte à porte et bornes à verre ESTERRA	En moy 75	31 837 h
Nettoyage autour des bornes à verre (Interm'aide)	0,5	800 h
Transport des bennes de déchèteries	3	
Gardiennage des déchèteries	11,3	5 138 h
Tri de collecte sélective	7,5	4 900 h
Fourniture et livraison des bacs de collecte	2	

Au global, environ **107 Equivalents Temps Plein (ETP)** participent à la gestion des déchets, dont **47 700 heures en insertion**.

CHAPITRE 8 : LA COMMUNICATION

8.1 Moyens d'informations

Les moyens d'informations déployés en 2023 par Pévèle Carembault sont :

- > Le calendrier de collecte 2023 par commune distribué toute boîte
- > Le site internet de la collectivité rubrique déchets
<https://www.pevelecarembault.fr/mon-quotidien/gestion-des-dechets>
- > La page facebook de la collectivité
- > Les articles dans le MAG de la collectivité distribué toute boîte

Pévèle Carembault a fait évoluer sa charte graphique en 2023 pour la mettre en cohérence avec les enjeux de la gestion des déchets et les politiques déployées par la collectivité





Un courrier d'information sur la mise à disposition des bacs a été distribué toutes-boîtes, deux semaines avant le passage des enquêteurs.

ENQUÊTE ET DISTRIBUTION
DE BACS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES ET DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Chers habitants,

Dans le cadre de la mise en place de son nouveau schéma de collecte des déchets, Pévèle Carembault a décidé de mettre à disposition de l'ensemble de la population des bacs roulants destinés à la collecte des déchets recyclables (bac à couvercle jaune) et des ordures ménagères résiduelles (bac à couvercle gris).

Le volume du nouveau bac à couvercle jaune sera adapté à la taille du foyer mais surtout il tiendra compte des nouvelles consignes de tri depuis le 1^{er} janvier 2023 qui augmentent fortement les quantités d'emballages plastiques. Cela permet également de se mettre en conformité avec le code couleur jaune au niveau national.

Pour le bac à couvercle gris, qui va remplacer les sacs plastiques ou poubelles achetés par les habitants, il améliorera la propreté des rues et les conditions de travail des agents de collecte.

Enfin, ces deux bacs seront pucés. La puce permettra de compter le nombre de levées. Dans un premier temps, l'objectif est de mieux connaître le fonctionnement du service et d'adapter la tournée si nécessaire. Elle permettra aussi d'informer l'usager sur la fréquence et le nombre de levées de ses bacs. Dans un second temps, et si les élus font ce choix, la puce permettrait de mettre en place une tarification des déchets à la levée.

Pour permettre la réalisation de cette opération, Pévèle Carembault a retenu la société ESE France. C'est pourquoi, à compter du 6 septembre 2023 et ce jusqu'au 31 mars 2024, un agent de cette société viendra à votre rencontre, muni d'une lettre d'accréditation et d'un badge avec photo. L'agent sera chargé d'adapter le volume de votre futur bac à la composition de votre famille. Il remplira avec vous la questionnaire permettant de prendre en compte vos contraintes et vos besoins. Si possible, l'agent vous remettra directement vos nouveaux bacs de collecte. Il reprendra également l'ancien bac de tri et mettra une nouvelle étiquette de consignes de tri sur votre bac à couvercle vert.

ce bac à couvercle vert deviendra un bac dédié aux déchets alimentaires (restes de repas, apéritifs, à l'exception d'un complément alimentaire de déchets verts (branches, feuilles, paille, bords de végétaux...)). Cette mesure de l'évolution du schéma de collecte, à partir du 1^{er} janvier 2024, il ne sera collecté qu'un seul bac à couvercle vert par foyer lors d'une collecte. Aucun déchet vert ne sera toléré à suite de collecte.

Nous vous remercions d'avoir accepté votre commune en tant que partenaire. Avec les nouveaux bacs de 60 litres, nous espérons que dans le cadre de cette enquête, vous pourrez nous faire part de vos remarques.

Afin de répondre à toutes vos questions relatives à cette opération, le NUMÉRO 03 20 04 00 65 (coût d'un appel local) - TAPCR 1 - est mis à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 17h.

Consulter sur notre site internet, pour tout avis ou remarque. Merci de nous adresser vos remarques à l'adresse suivante.

Luc Pouilly
Président de Pévèle Carembault

Drunk Ruusink
Vice-Président en charge de la collecte et du traitement des déchets

VOS NOUVEAUX BACS DE COLLECTE DES DÉCHETS ARRIVENT !

Un magazine spécial “déchets” a été distribué toutes boîtes en juin 2023.
Il présentait les enjeux et les changements à venir



Un supplément au mag, spécial “déchets verts” a été distribué toutes boîtes en octobre 2023.
Il expliquait les raisons de l'arrêt de la collecte des déchets verts à côté du bac vert à partir du 01/01/2024 et les mesures alternatives.



8.2 Suivi des réclamations et demandes

8.2.1 / Numéro Vert Esterra

Les problèmes de collecte peuvent être signalés via le numéro vert d'Esterra : **0 806 900 116**.
Le nombre total d'appels 2021 est de **2 648**. Le nombre total d'appels 2023 est de **1 696**.
Le nombre total d'appels 2022 est de **1 994**.

Cela correspond à 0,03% du nombre de points (habitations) collectés par an, toutes collectes confondues.

8.2.2 / Numéro Vert SULO

Les problèmes de bac de collecte peuvent être signalés via le numéro vert de SULO : **0 800 005 783**.

8.2.3 / Boite mail du service de gestion des déchets

Les habitants peuvent contacter le service « gestion des déchets » de Pèvèle Carembault via la boîte mail : **dechets@pevelecarembault.fr** ou par téléphone au **03 20 79 20 80**.

8.2.4 / Evolution du service

Pour faciliter l'accès des usagers aux informations ou pour les réclamations, courant 2023 Pèvèle Carembault a supprimé les deux numéros verts et a mis en place un **numéro de téléphone unique 03 20 84 88 65** à choix multiples :

- Pour une demande de nouveaux bacs de collecte ou un problème sur vos bacs mis à disposition par Pèvèle Carembault : TAPER 1.
- Pour une question ou une réclamation relative à la collecte des déchets en porte à porte ou pour prendre rendez-vous pour la collecte des encombrants : TAPER 2.
- Pour une demande concernant les ateliers compostage ou les ateliers zéro déchet dans la Pèvèle Carembault : TAPER 3.
- Pour toutes autres demandes relatives aux déchets ménagers, aux conditions d'accès en déchèteries, aux demandes de la carte d'accès déchetteries (Pass'Déchetteries) ou pour contacter le service gestion des déchets de Pèvèle Carembault : TAPER 4.



PARTIE 2

LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS



**Pévèle
Carembault**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CHAPITRE 9 : MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

9.1 Les modalités d'exploitation

La quasi-totalité des prestations de précollecte, collecte et traitement des déchets sont confiées par contrat à des prestataires.

- Seules sont réalisées en régie, les prestations suivantes :
- Animation d'ateliers dans le cadre de la prévention
 - Gestion du fichier des cartes d'accès déchèterie et des bacs de collecte
- Gestion des réclamations mail et téléphone

9.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

ENTREPRISES	NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT 2023 €TTC
ESTERRA	Collecte en porte à porte des ordures ménagères, des biodéchets, des encombrants, de la collecte sélective Collecte du verre en apport volontaire	6 983 000
ECOVALOR (syndicat de traitement)	Traitement des OMR en incinération	2 195 000
SUEZ	Exploitation de 2 déchèteries	450 000
VALDEC	Exploitation d'1 déchèterie	206 000
SYMEVAD (syndicat de traitement)	Tri de la collecte sélective	683 000
PAPREC	Tri de la collecte sélective	605 000
VALDEC	Transport et traitement des déchets de déchèterie (encombrants, amiante, plâtre)	1 026 000
NICOLLIN	Transport et traitement du bois déchèterie	273 000
VALDEC	Transport et traitement des déchets verts de déchèterie	160 000
VALDEC	Transport et traitement des gravats de déchèterie	129 000
ESE	Enquête, fourniture et livraison des nouveaux bacs de collecte	1 278 000
SUEZ	Tri des encombrants collectés en porte à porte	53 000
SEDE	Traitement des biodéchets collectés en porte à porte	366 000

CHAPITRE 10 : BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT

La présentation du coût du service de façon globale et de son financement a pour vocation de rapprocher le coût aidé du service, des contributions versées par les usagers. Il donne une image du taux de couverture du financement du service public de prévention et de gestion des déchets. **Les données présentées ci-après sont des données « extracomptables » issues de la comptabilité analytique. Elles visent à refléter au plus juste le coût global de la gestion des déchets sur 1 an. A ce titre, elles peuvent différer des données du compte administratif.**

La structuration des données est celle de la Matrice ADEME. Chaque année, Pévèle Carembault saisit ses données techniques et financières dans une matrice nationale ADEME. Les tableaux présentés ci-après sont extraits de cette matrice.

10.1 Montant annuel des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Charges de fonctionnement et investissement en €TTC par flux de déchets et par type de prestations

CHARGES en € TTC	OMR	Recyclables	Verre	Bio-déchets	Déchèteries	Encombrants	Total
Frais de personnel, prévention et communication	195 108	128 223	18 013	167 516	92 570	7 680	609 110
Pré-collecte	-	14 976	42 430	13 540	-	-	70 946
Collecte	2 806 914	1 938 482	411 116	1 672 454	655 973	154 247	7 639 186
Transport	232 459	35 164	-	-	422 744	-	690 367
Traitement	2 205 737	1 457 404	-	956 095	1 346 937	52 582	6 018 755
Charges diverses : études, travaux ...	10 024	7 628	32 959	6 509	70 436	-	127 556
	5 450 242	3 581 877	504 518	2 816 114	2 588 660	214 509	15 155 920

NB : Les dépenses n'intègrent pas l'investissement lié à la campagne de dotation en bacs qui a débuté en septembre 2023. En 2023, cela représente 1 278 000 € qui seront amortis à partir de 2024.

Frais de personnel, prévention et communication :

- Charges de personnel du service déchets affectées par type de déchets au prorata des charges
- Charges communication : calendrier de collecte, flyer, ...
- Charges des actions de prévention

Précollecte :

- Charges d'achat de bacs de renouvellement et de bornes à verre
- Charges de maintenance de bacs et bornes à verre

Collecte :

- Charges de collecte en porte à porte et bornes à verre
- Charge de gardiennage et entretien des déchèteries

Transport :

- Charge de transfert des OMR et refus de tri
- Charge de transport des déchets issus des déchèteries

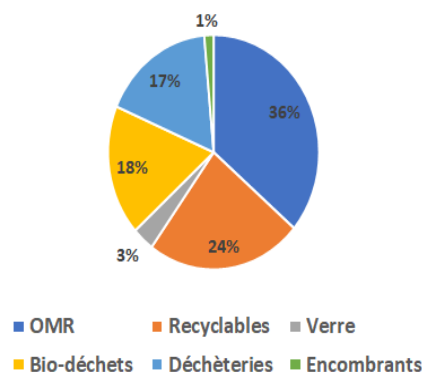
Traitement :

- Charge de traitement par incinération, enfouissement, compostage, ...
- Charge de tri dans les centres de tri pour la collecte sélective

Charges diverses :

- Travaux dans les déchèteries
- Composteurs
- Etudes

Répartition des charges par type de déchets



Evolution des charges:

CHARGES en € TTC	OMR	Recyclables	Verre	Bio-déchets	Déchèteries	Encombrants	Total
2021	3 964 902	3 015 526	485 976	2 648 428	3 273 263	322 810	13 710 905
2022	5 059 378	3 205 682	479 633	2 600 013	2 392 116	381 793	14 118 616
2023	5 450 242	3 581 877	504 518	2 816 114	2 588 660	214 509	15 155 920

L'augmentation **des charges est de 7,3%** entre 2023 et 2022. Cela est lié **aux révisions des prix** contractuelles dans les marchés de collecte et traitement (environ 10%).

En effet les révisions de prix sont liées à des indices qui ont fortement augmenté en 2022 (contexte d'inflation)

10.2 La taxe TGAP

La TGAP est la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Elle s'applique à toute tonne de déchets non valorisable qui est traitée par enfouissement (décharge) ou incinération. Cela va concerner :

- Les ordures ménagères résiduelles
- Les refus de tri de collecte sélective
- La part d'encombrants porte à porte et déchèterie non recyclés

Son montant est défini par la Loi de Finance de 2019. Le législateur a prévu une forte augmentation de cette taxe pour favoriser la prévention et le recyclage. L'évolution de son montant est le suivant :

ENFOUISSEMENT	INCINÉRATION
18 €/t 2019 → 65 €/t 2025	3 €/t 2019 → 15 €/t 2025

L'impact financier est très important pour Pévèle Carembault :

Evolution prévisionnelle du montant de TGAP payée en k€

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total TGAP	k€ TTC	265 k€	302 k€	570 k€	691 k€	783 k€	897 k€	979 k€

Soit une augmentation de près de 300 000 €/an dès 2022 par rapport à 2019 jusqu'à un surcoût de 600 000 €/an en 2025.

10.3 Les recettes des Eco-Organismes

Le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP), est une déclinaison opérationnelle du principe « pollueur - payeur » appliqué au domaine de la gestion des déchets. Codifié à l'article L. 541-10 du code de l'environnement et suivants, il oblige les metteurs sur le marché de certains produits à pourvoir ou à contribuer à la gestion des déchets qui en proviennent.

Ce principe est en œuvre dans plus de quinze filières en France, dont notamment celles des emballages ménagers et des papiers graphiques. Concrètement, la très grande majorité des producteurs répondent aujourd'hui à cette obligation en contribuant financièrement à un éco-organisme agréé par l'État.

Le principal Eco-organisme est la société CITEO. CITEO reverse les contributions perçues des metteurs sur le marché sous forme de soutiens financiers aux collectivités pour participer au financement du dispositif de collecte séparée, de tri et de recyclage des déchets d'emballages ménagers et des papiers graphiques. Pour obtenir ces soutiens à la tonne triée, les collectivités sont incitées ainsi à trier les déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques en atteignant, pour chaque matériau, des qualités fixées dans le cahier des charges liant l'éco-organisme à l'État (prescriptions techniques minimales) et précisées dans la demande d'agrément de CITEO (standard de qualité).

ECO ORGANISMES	NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT RECETTES 2023 €TTC (*)
CITEO	Soutien financier au recyclage des emballages (carton, plastique, verre, acier, aluminium)	1 462 305
CITEO	Soutien financier au recyclage des papiers	126 904
ECO MOBILIER	Collecte et traitement des DEA (déchets d'équipements d'ameublement) en déchèterie + Soutien financier	64 871
OCAD3E	Collecte et traitement des D3E en déchèterie + Soutien financier	53 764
ECODDS	Collecte et traitement des déchets ménagers spéciaux en déchèterie + Soutien financier	4 892
Nouvelles REP : ABJ / ASL et jouets	Collecte et traitement des articles de bricolage et jardin (ABJ) , articles de sports et loisirs (ASL) et jouets en déchèterie + Soutien financier	5 069

(*) Montant estimé pour l'année 2023 sur la base du barème contractuel et des performances de l'année.

10.4 Les recettes de revente de matériaux

€HT	TYPE DÉCHETS	RECETTES 2023
Déchèterie	Cartons déchèteries	31 947
	Ferrailles déchèteries	145 366
	Batteries	6 651
	cartouches encres	269
	Huiles végétales	965
Collecte sélective	Cartonnettes (EMR)	84 209
	Papiers qualité 1,11	183 192
	Papiers qualité 1,02	30 181
	Emballages Plastiques (PET clair/PET foncé/PEHD)	195 361
	Emballages aluminium	25 176
	Emballages acier	29 047
	Emballages type briques alimentaires (5,03)	544
	Emballages en verre	123 690
TOTAL		856 998

10.5 le coût aidé du service public de gestion des déchets

Le cout aidé du service public est le coût restant à financer après déduction des recettes d'exploitation et des soutiens financiers des Eco-Organismes.

€TTC	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES-RECETTES = COUT AIDE
charges fonctionnement et investissement	15 155 920	27 500	
Redevance déchèteries professionnels		27 800	
Subvention		0	
Revente matériaux		856 998	
Soutien financier Eco-organismes		1 717 805	
TOTAL	15 155 920	2 630 103	12 525 817

Ce coût aidé peut être financé par la TEOM et/ou le budget général de la collectivité.

10.6 Les indicateurs financiers

Le coût complet 2023 :

COUT COMPLET €TTC/HAB	OMR	RECYCLABLES	VERRE	BIO-DÉCHETS	DÉCHÈTERIES	ENCOMBRANTS	TOTAL
Frais de personnel et communication	1,93 €	1,27 €	0,18 €	1,02 €	0,92 €	0,08 €	6,27 €
Pré-collecte	- €	0,15 €	0,44 €	0,14 €	- €	- €	0,73 €
Collecte	28,94 €	19,99 €	4,24 €	17,67 €	6,76 €	1,59 €	78,65 €
Transport	2,40 €	0,36 €	- €	- €	4,36 €	- €	7,11 €
Traitement	22,74 €	15,03 €	- €	10,10 €	13,89 €	0,54 €	61,97 €
Charges diverses : études, travaux...	0,10 €	0,08 €	0,34 €	0,07 €	0,73 €	- €	1,31 €
TOTAL	56,11 €	36,88 €	5,19 €	28,99 €	26,65 €	2,21 €	156,04 €

Le coût aidé 2023 :

COUT COMPLET €TTC/HAB	OMR	RECYCLABLES	VERRE	BIO-DÉCHETS	DÉCHÈTERIES	ENCOMBRANTS	TOTAL
TOTAL	55,68 €	17,02 €	3,16 €	28,99 €	21,90 €	2,21 €	128,96 €

Le coût aidé à financer est de 128,96 €TTC/hab.

Les 3 principaux postes par flux de déchets sont :

- Les OMR : 55,7 €TTC/hab
- Les biodéchets : 28,6 €TTC/hab
- Les déchèteries : 21,9 €TTC/hab

Les 2 principaux postes par type de prestations sont :

- La collecte : 66,2 €TTC/hab
- Le traitement : 52,2 €TTC/hab

EVOLUTION DES COÛTS €TTC/HAB	2021	2022	2023
Coût complet	143,69	146,48	156,04
Coût aidé	115,23	116,73	128,96

10.7 Le financement du service

Les recettes du service sont composées de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), des recettes provenant des éco organismes ainsi que des recettes d'exploitation.

Ces recettes permettent de financer les charges correspondant aux coûts de fonctionnement, aux prestations de collecte et de traitement, ainsi que les charges d'amortissement éventuelles supportées par Pévèle Carembault (investissements liés aux moyens de pré-collecte, coût de construction et maintenance des équipements de collecte et de traitement ...).

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), qui n'est pas en lien direct avec le service rendu, est une taxe fiscale

additionnelle à la taxe sur les propriétés bâties dont elle suit les variations.

Le taux unique de TEOM pour l'ensemble des communes de Pévèle Carembault a été fixé en 2023 par le Conseil communautaire à 17,5%, soit une recette de 13 602 250 €.

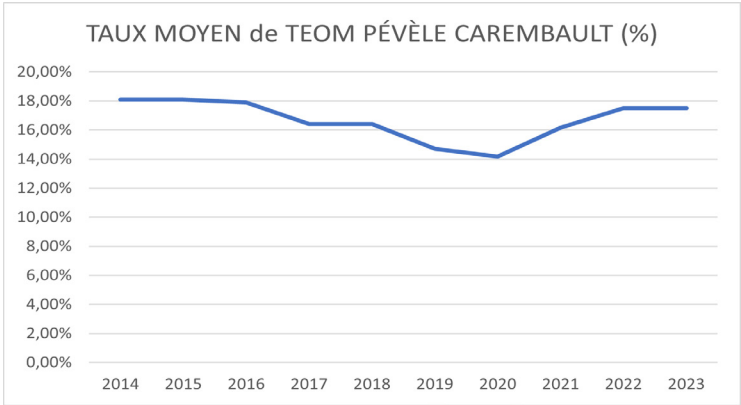
En 2023, le taux de couverture du service par la TEOM est proche de 100% = 108,6 %
Cela signifie que les dépenses sont couvertes par les recettes, sans faire appel au budget général.

€TTC 2023	DEPENSES	RECETTES
Charges fonctionnement et investissement	15 155 920	27 500
Redevance déchetteries professionnels		27 800
Subvention		0
Revente matériaux		856 998
Soutien financier Eco-organismes		1 717 804
TEOM		13 602 250
TOTAL	15 155 920	16 232 352

NB : Les dépenses n'intègrent pas l'investissement lié à la campagne de dotation en bacs qui a débuté en septembre 2023. En 2023, cela représente 1 278 000 € qui seront amortis à partir de 2024.

10.8 Evolution du taux de TEOM

	TAUX MOYEN TEOM PÉVÈLE CAREMBAULT (%)
2014	18,1%
2015	18,1%
2016	17,9%
2017	16,4%
2018	16,4%
2019	14,7%
2020	14,17%
2021	16,15%
2022	17,5%
2023	17,5%



Le taux moyen de TEOM est resté stable en 2023 par rapport à 2022 et reste inférieur à celui de 2014/2015.

CHAPITRE 11 : ENJEUX RÉGLEMENTAIRES

Les objectifs réglementaires pour les déchets ménagers sont principalement définis par la loi de Transition Énergétique pour la croissance verte (LTECV /2015) et la loi Anti-Gaspillage pour une économie circulaire (LAGEC/2020) :

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES	2020	RÉSULTAT PÉVÈLE 2023	2023	2024	2025	2030	2035
Production de déchets ménagers (par rapport à 2010)		-16%				-15%	
Enfouissement des déchets (%/total déchets)		9%					<10%
Taux de valorisation matière (recyclage et organique) en % du total déchets	>55%	64%			>65%		
Extension des consignes de tri (% habitants desservis)		100% au 01/01/2023	100%				
Tri à la source des biodéchets (% habitants desservis)		100%		100%			



Objectif réglementaire de baisse de tonnage :

à ce jour, l'objectif est atteint. En effet, comme évoqué au chapitre 2.1, la production de déchets 2023 est inférieure de 16% à la production 2010. Pour aller au-delà de ce résultat, Pévèle Carembault :

- s'est dotée d'un PLPDMA en janvier 2022 avec des objectifs de baisse de tonnages annuelle
- va revoir son schéma de collecte à effet au 01/01/2024



Objectif réglementaire de limitation de l'enfouissement :

avec un taux d'enfouissement de 9% en 2023, l'objectif de 2030 est déjà atteint.

En effet, Pévèle Carembault traite ses ordures ménagères et refus de tri en incinération et traite ses encombrants en centre de tri pour réduire au maximum la part de déchets enfouis.



Objectif réglementaire du taux de valorisation matière :

avec un taux de valorisation matière de 64% en 2023 l'objectif de 2020 est dépassé et l'objectif de 2025 est quasiment atteint. En effet, Pévèle Carembault a mis en place des collectes sélectives (biodéchets, verre, emballages) et de nombreuses filières de valorisation en déchèterie.



Objectif réglementaire relatif au tri à la source des biodéchets en 2024 :



Collecte séparée pour valorisation

Compostage individuel ou partagé

La loi définit deux options :

En 2023, Pévèle Carembault dispose déjà d'une collecte séparée des biodéchets en porte à porte et déploie en plus le compostage à domicile. L'objectif réglementaire est donc quasiment atteint :

- 100% des usagers (hors collectif) ont accès à la collecte des biodéchets en porte à porte
- et en plus près de 13% des foyers sont équipés de composteurs individuels



Objectif réglementaire relatif à l'extension des consignes de tri :

Pévèle Carembault a respecté l'échéance du 1er janvier 2023. Elle a communiqué auprès des habitants sur les nouvelles consignes de tri fin 2022 et a passé des marchés de tri avec des centres de tri lui permettant de trier ces nouvelles résines plastiques.

CHAPITRE 12 : PERSPECTIVES

Pour répondre aux enjeux réglementaires, financiers et environnementaux de la gestion des déchets ménagers, Pévèle Carembault a défini et délibéré sur un nouveau schéma de collecte en novembre 2022 :

- Déploiement des actions du PLPDMA 2022-2026
- Mise en place de l'extension des consignes de tri dès le 1er janvier 2023.
- Harmonisation de la couleur jaune pour les bacs de tri sélectif pendant le second semestre 2023 avec la dotation de nouveaux bacs pucés
- Dotation pour l'ensemble des usagers en bacs pucés pour la conteneurisation des ordures ménagères pendant le second semestre 2023
- Démarrage du nouveau schéma de collecte au 1er janvier 2024 avec arrêt de la collecte des déchets verts présentés à coté du bac vert.
- Inversion des fréquences de collecte ordures ménagères et sélectif
- Application d'un seuil de volume de collecte pour les producteurs autre que les ménages





Contact :

47 rue du Général de Gaulle

59710 Pont-à-Marcq

tél : 03 20 79 20 80

mail : dechets@pevelecarembault.fr

[www.pevelecarembault](http://www.pevelecarembault.fr)

 @PeveleCarembault
